



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Alcoolisme

Question écrite n° 16641

Texte de la question

Depuis le 1er janvier 1984, le financement de la prévention de l'alcoolisme est devenu compétence d'Etat. Or les financements accordés par l'Etat à l'Association nationale de prévention sont en constante diminution, alors que la France détient toujours le record de la consommation d'alcool pur par habitant et par an. Il est patent que la prévention de l'alcoolisme doit demeurer une priorité de santé publique, c'est la raison pour laquelle M Jean Brocard demande à M le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale 1o qu'aucun abatement ne vienne amputer en 1989 les crédits de lutte contre l'alcoolisme votés par le Parlement (« gel » opéré sur des crédits d'intervention) ; 2o que dans la loi de finances pour 1990 soit mise à niveau la dotation du chapitre 47-14 « Lutte contre l'alcoolisme » à hauteur des besoins réels.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre de la solidarité, de la santé et de la protection sociale tient à assurer l'honorable parlementaire de sa détermination à poursuivre les efforts entrepris depuis de longues années pour lutter contre l'alcoolisme et modérer en France la consommation de boissons contenant de l'alcool. Il l'informe que, dans le souci de préserver l'ensemble des moyens affectés à la lutte contre ce fléau, il n'a pas fait porter la régulation budgétaire sur les crédits de prévention de l'alcoolisme. Cette ligne budgétaire conserve donc en 1989 les crédits limitatifs qui ont été affectés en loi de finances pour les actions menées dans ce domaine. De plus il a porté le taux d'augmentation des enveloppes départementales à 3,50 p 100, il a permis la prise en compte du surcôt entraîné par la revalorisation de la profession d'infirmière et la hausse des cotisations à la caisse nationale des retraites des agents des collectivités locales. Il confirme son souci de développer très fortement son action dans ce domaine. Le budget 1990 fait apparaître, pour la première fois depuis plusieurs années, une augmentation très sensible des crédits de lutte contre l'alcoolisme.

Données clés

Auteur : [M. Brocard Jean](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 16641

Rubrique : Boissons et alcools

Ministère interrogé : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Ministère attributaire : solidarité, de la santé et de la protection sociale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 août 1989, page 3472